

Image not found or type unknown



# Comment organiser l'assemblée générale ordinaire d'une association ?

Fiche pratique publié le 16/09/2014, vu 429 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**L'assemblée générale ordinaire d'une association est l'occasion pour ses adhérents de définir les stratégies à mettre en oeuvre. C'est aussi à cette occasion que les décisions courantes sont prises. Quelles sont les règles d'organisation de l'assemblée générale ordinaire d'une association ?**

En principe, tous les membres doivent pouvoir participer aux assemblées générales ordinaires de l'association. Mais les statuts ou le règlement intérieur peuvent valablement écarter la présence de certains membres (ceux n'ayant pas acquitté leurs cotisations, les membres non actifs...).

[Voir le détail](#)